

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 3. | | | | | |
|--|----------------------|---------|-----------------|--------|---------|
| PAR RICHARD PÈRE ET FILS, | | | | | |
| Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11. | | | | | |
| HEURES. | THERM. | HYGROM. | BAROM. | VENTS. | CIEL. |
| 6 heures. | 20d. au-dessus de 0. | 70 deg. | 27 pou. 6 lign. | N.-O. | Soleil. |
| Midi. | 24d. au-dessus | 60 deg. | 27 pou. 6 lign. | Idem. | Idem. |
| SOLEIL. | | | LUNE. | | |
| Lever. | Midi vr. | Couch. | Phases. | | Age. |
| 4 h. | 0 h. | 7 h. | Nouvelle lune. | | 2 |
| 44 min. | 6 min. | 27 min. | | | |



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 11, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jusquin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 3 août 1837.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

est demain 4 août que commenceront les élections municipales de notre cité : nous y attachons une grande importance, et nous désirons vivement que tous les électeurs participent à la lutte électorale qui va s'ouvrir. Les intérêts d'un pays sont complexes, mais tous sont également précieux. Les droits qui donnent aux citoyens la facilité de régler les intérêts publics, de les modifier, de les surveiller, ne doivent jamais être négligés ; s'ils le sont, c'est que nous ne comprenons mal nos devoirs, et nous dirions même c'est que nous méconnaissons l'utilité publique et ses exigences. Si, dans notre égoïsme, nous préférons le repos à l'action, si nous laissons aux autres le soin de faire ce que nous devons faire concurremment avec eux, soyons assurés que les faits viendront bientôt prouver que nous avons livré des armes contre nous, et quand des mesures vexatoires nous atteindront, il sera trop tard alors pour nous repentir.

Nous avons tous un grand intérêt à avoir un conseil municipal composé d'hommes intègres, laborieux, amis du bien public ; car nous avons tous intérêt, ce nous semble, à voir les deniers de notre caisse municipale administrés sagement. Il nous importe à tous que nos édifices soient entretenus avec soin, que nos rues soient pavées, éclairées, élargies, alignées convenablement, que nos places soient embellies ainsi que nos promenades publiques ; il nous importe à tous que l'autorité locale puisse arriver à l'extirpation de la mendicité, à développer l'instruction élémentaire, à favoriser par d'utiles leçons les arts et les sciences ; il nous importe qu'un œil actif et vigilant pénétre dans les prisons, dans les hôpitaux, pour activer le zèle des employés, pour redresser les abus et les extirper partout où ils se trouvent.

Il nous importe aussi, ce nous semble, d'avoir un conseil qui crée et multiplie les salles d'asile, fasse distribuer des secours suffisants, dans les temps de crise industrielle, par des hommes zélés et intelligents : nous ne finirions pas si nous voulions énumérer tous les services publics soumis à l'examen des conseils municipaux et qui sont l'objet de leurs délibérations ; on le voit, personne de nous ne peut se regarder comme étranger au bien-être qui peut résulter d'une bonne administration.

Sachons-le bien, notre conseil municipal peut avoir sur l'avenir de la cité une grande influence ; il peut beaucoup pour sa prospérité. Il est évident que la fabrique de Lyon est entravée par la concurrence étrangère ; que cette concurrence est d'autant plus dangereuse, que les ouvriers d'Allemagne et de Suisse peuvent vivre à bien meilleur marché que les nôtres. Des modifications dans les droits d'octroi pourraient venir en aide à notre fabrique. Le conseil municipal peut émettre des vœux, et dès lors peut, par son intervention, éclairer le gouvernement sur les mesures à prendre pour rendre à Lyon sa prospérité commerciale. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que notre conseil ne soit pas un instrument flexible entre les mains du maire et du préfet ; il faut qu'il ait de l'indépendance et qu'il soit composé d'hommes qui aient le désir d'améliorer le sort des classes ouvrières, qui soient préoccupés de l'importance du mandat qu'ils ont à remplir, et qui, par caractère et par position, puissent se dégager de toute influence étrangère.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous ne pensons pas que les électeurs doivent faire de l'élection d'un conseiller une question purement politique : il ne s'agit pas dans un conseil de faire des lois générales ; il s'agit surtout d'administrer avec intelligence les deniers publics ; de donner de l'activité aux divers services, de décider des questions souvent locales et purement locales. Cependant

Littérature.

LA CRITIQUE EN PROVINCE. — ROMANS HISTORIQUES DE FREDERIC SOULIE. — LES MÉMOIRES DU DIABLE (1).

Le journalisme de province a trop négligé jusqu'ici la critique des œuvres parisiennes. Il s'est borné à se rendre l'écho des productions de la capitale et seulement à l'égard des productions saillantes des écrivains en vogue. Lorsque déjà tous les journaux du grand format avaient formulé leur opinion sur une œuvre et d'une manière approfondie sur les romans ou sur les œuvres poétiques des George Sand, des Lamartine ou des Hugo, l'aristarque de département, réveillé de sa somnolence habituelle par le concert d'éloges et l'admiration unanime qui lui arrivaient par la poste, lisait à son tour (je veux dire le croire) le volume si bien recommandé, prenait la plume et se livrait à cet océan de louanges la goutte d'eau de son humilité. Parions franchement. Cela était-il bien utile ? Une recommandation de quelque valeur auprès du public ? L'opinion se trouvait à l'avance formée sur le livre par les critiques de Paris, jugé et analysé sous toutes ses faces par des plumes habiles et faisant autorité ? Les critiques de Paris, placés au centre intellectuel ainsi que politique de la France, ont pour point de départ de leur appréciation l'influence

la politique qui se trouve dans tout a aussi son influence dans les délibérations ; le gouvernement lui-même s'est appliqué à la faire pénétrer dans le sein des conseils en provoquant de leur part des adresses de félicitations.

Le temps des adulations officielles passera bien vite si les électeurs ne donnent leurs votes qu'à des hommes qui ne veulent du gouvernement ni honneurs ni places ; il passera s'ils donnent leurs voix à des candidats qui aient l'intelligence de notre époque : car ils sauront que toutes ces adresses serviles n'ont jamais servi le pouvoir ; loin de là, elles l'ont entraîné souvent à persévérer dans des voies désastreuses, en lui faisant croire à son infailibilité et à sa toute-puissance.

Nous engageons aussi les électeurs à ne donner mandat de les représenter dans le conseil qu'à des citoyens qui aient leur domicile à Lyon, et qui puissent assister aux séances : c'est une condition qui nous paraît indispensable, car à quoi peut servir un conseiller qui, par sa position ou par ses affaires, se trouve absent pendant plusieurs mois de l'année ?

Il faut également écarter les candidats qui occupent dans la ville même diverses fonctions, surtout si ces fonctions les placent dans la dépendance directe de l'autorité : encore une fois, dans un conseil municipal comme à la chambre, il est difficile qu'un fonctionnaire public révocable au gré d'un ministre puisse contrôler, repousser les propositions sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Si nous nommons pour conseillers des hommes dévoués aveuglément au pouvoir, ils suivront toutes ses volontés, et voteront notre budget de la même manière que nos honorables députés. Cependant le budget de la ville de Lyon mérite une attention sérieuse : son chiffre s'élève à plus de quatre millions, et cette somme est répartie sur une multitude de services d'utilité publique qui peuvent faire l'objet d'utiles recherches.

Que les électeurs patriotes, s'ils sont pénétrés de l'importance des fonctions municipales autant que nous le sommes, interviennent donc dans les nominations, qu'ils y exercent la part d'influence qui leur est acquise. C'est à eux surtout qu'il appartient de mettre en pratique l'élection, d'en défendre les principes, et de prouver clairement que la France est mûre pour une large réforme électorale.

Les ennemis de la démocratie l'attaquent sans cesse en la déclarant incapable d'exercer des droits civiques. Si les élections étaient faites par un plus grand nombre de citoyens, disent-ils, elles seraient tumultueuses, anarchiques, inintelligentes. Prouvons-leur par une conduite réfléchie, calme, qu'ils calomnient le pays, et que si les électeurs communaux étaient appelés à élire les députés, ils le feraient avec ordre et sagacité.

Il n'y aura pas d'expédition de Constantine, malgré les lettres de M. le duc de Nemours au général Trézel. Le ministère traite maintenant avec Achmet ; un agent du bey est arrivé à Bone ; il y a eu avec lui plusieurs entrevues, et on est d'accord sur les préliminaires du traité. Le télégraphe l'a annoncé il y a déjà plus de huit jours. Achmet-Bey offrait, il y a cinq ans, cent et quelques millions pour obtenir une seule issue sur la mer : nous affirmons le fait, parce que nous en sommes certains. On verra maintenant ce que le ministère obtiendra d'Achmet. Il est présumable qu'il le priera de prendre et de conserver Ghelma, et qu'il nous présentera comme avantages obtenus par son habileté de n'avoir plus à en payer la garnison. C'est ainsi qu'il a raisonné pour Tlemcen. (Commerce.)

Les électeurs municipaux de la section du Jardin-des-Plantes se réuniront, demain vendredi 4 août, à 9 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour procéder à l'élection de deux conseillers.

Une réunion préparatoire des électeurs patriotes a décidé de porter comme candidats : M. Bruyas (Jean-Pierre), ancien magistrat, conseiller sortant, et M. Perrin (Philibert), négociant.

ISOLEMENT COMMERCIAL DE LA FRANCE.

Le roi de Hollande, après de longues difficultés, vient de signer, dit-on, avec la Prusse, un arrangement qui rend libre entre les deux peuples la navigation du Rhin. Ce traité n'est que le préliminaire d'une alliance commerciale plus étroite et plus étendue. On annonce que la Hollande consent à faire partie de l'association allemande ; elle accepte les tarifs imposés par la Prusse, espérant recouvrer, dans l'intérieur de l'union, les débouchés qu'elle a perdus.

Pendant deux siècles, la Hollande avait été le facteur de l'Allemagne ; les denrées qu'elle rapportait de ses nombreuses colonies ou que ses ports recevaient de toutes les parties du monde, remontaient par le Rhin et le Mein jusqu'au cœur des cercles allemands, qui lui versaient en retour les produits de leur agriculture et de leur industrie. De là son immense richesse, fruit du travail et de l'accumulation.

Par le seul fait d'une association des états méditerranéens de l'Allemagne, la Hollande perdait le monopole de ses approvisionnements. Elle se trouvait dans la même position que les villes anséatiques et que le royaume belge, exclue du commerce en même temps que de la nouvelle nationalité. Des trois états commerciaux qui se disputaient le marché de l'Allemagne, la Hollande, la plus intéressée, mais aussi la mieux avisée, se rapproche la première du système prussien. Si l'alliance s'accomplit, il en jaillira des conséquences incalculables pour l'équilibre européen.

En premier lieu, l'union des douanes prussiennes acquerra ce qui lui manquait, une ligne de côtes maritimes, des ports d'importation et d'exportation, des débouchés sûrs et fréquentés pour son industrie. Le travail manufacturier, que le bas prix de la main-d'œuvre ainsi que l'abondance du combustible y avaient déjà naturalisé, va prendre une rapide extension. L'Angleterre et la France, Manchester et Lyon rencontreront un concurrent de plus, et une concurrence redoutable sur les marchés des deux continents.

Ajoutez que cette cohésion d'intérêts qui se forme entre les états allemands, y compris les provinces hollandaises, en complète le système politique. La confédération, qui avait déjà une armée, acquiert une marine qui pourra facilement combiner ses opérations avec la flotte de Cronstadt. Ce n'est rien moins que la séparation du nord de l'Europe avec le midi qui s'accomplit définitivement.

Mais le midi va-t-il nous rester ? Il est vrai que la Belgique, qui caressait depuis quelque temps la perspective d'une alliance commerciale avec l'Allemagne, et qui dirigeait un chemin de fer sur Cologne pour lier Anvers au Rhin, se trouvera rejetée vers la France. Il faudra bien, en dépit des monopoles et des partisans du système prohibitif, qu'elle accepte le nivellement des frontières industrielles entre les deux contrées ; mais notre gouvernement sera-t-il assez éclairé pour faciliter ce retour, et pour faire le premier pas ?

Ce n'est pas tout : l'Espagne était depuis long-temps comme une espèce de ferme exploitée par notre industrie ; l'Angleterre, qui y avait introduit ses marchandises en même temps que ses soldats, pendant la guerre de l'indépendance, négocie en ce moment un traité de commerce dont les fabricants du Lancashire sauront tirer parti. L'Autriche nous a supplantés dans les relations du Levant ; les Russes, établis aux bouches du Danube, nous ferment désormais la mer Noire ; nos vaisseaux sont à peu près exclus des ports de Naples et de la Sicile ; et jusque dans nos ports de l'Algérie, malgré les droits différentiels qui nous protègent, le commerce est accaparé presque exclusivement par les Maltais, les Siciliens, les Génois et les Espagnols. Notre isolement politique se complique en Europe d'un véritable isolement commercial.

Cependant la population s'augmente, un besoin d'action impérieux se fait sentir dans toutes les classes ; les individus pressés dans un cercle étroit ne voient pas d'horizon ouvert devant eux ; les débouchés manquent à l'industrie non moins qu'à la pensée. Est-ce le moment d'attendre et de temporiser ?

Trois obstacles principaux arrêtent l'essor que notre commerce devrait prendre au dehors. Le premier réside dans l'exagération de nos tarifs de douanes et dans l'indifférence du gouvernement pour toutes les occasions d'étendre nos rapports

que devait exercer sur l'art et la littérature nationale l'œuvre qu'ils examinaient, se livraient à de hautes considérations et à des théories générales. Les critiques de département, reprenant ce texte en sous-œuvre, raisonnaient à leur tour sur l'avenir de la littérature et de la poésie française, et leurs aperçus, si justes qu'ils fussent, avaient le tort d'arriver trop tard et de n'être point à leur place. De là vient la dépréciation des arrêts des écrivains de la presse départementale. Ils ont voulu marcher sur les traces de leurs grands confrères. Pour qu'ils obtinssent quelque succès dans cette voie, il fallait faire mieux, ce qui est impossible, ou aussi bien, ce qui est difficile, et il fallait surtout faire avant, — ce qui n'est ni facile ni même possible. Mais ne pouvaient-ils pas faire autrement ?

Je ne veux point dire qu'on doive se poser en adversaire vis-à-vis des littérateurs de la grand-ville, brûler ce qu'ils ont adoré et adorer ce qu'ils ont brûlé. Ce serait de la folie ; ce mal serait pire que l'autre, et l'on tomberait de Charybde en Scylla.

« L'influence morale de la capitale, dit M. L. Naintré en rendant compte d'un ouvrage de province (1), n'est pas moins nécessaire à la France que l'organisation administrative qui réunit toutes les forces gouvernementales entre les mains d'un pouvoir central. Paris ne doit pas être seulement le centre de l'autorité, mais il doit être en même temps le centre rayonnant de l'intelligence : l'autorité sans l'intelligence ne serait qu'un despotisme brutal qui se suiciderait bientôt. Paris, on le

disait avec raison lors de notre ancienne révolution, c'est le cœur de la France ; sa vigueur, sa force, sa vertu, font celles de la nation, comme la vie du cœur fait celle du corps humain. C'est lui qui a fait 89 et 92 ; c'est lui qui a sauvé la révolution à l'intérieur et sur les champs de bataille ; c'est lui qui a fait 1830, et jusqu'au bout il remplira sa tâche. Il conservera cette suprématie de l'intelligence qui est comme le foyer de la force civilisatrice. »

La capitale sera donc toujours le centre des arts, de la littérature et des sciences. Sièges de gouvernement, résidence de toutes les assemblées composées de personnages éminents dans chaque branche de l'intelligence humaine, rendez-vous incessant des notabilités de toute l'Europe, Paris, avec ses musées, ses théâtres, ses cours publics, ses monuments, sa population, son activité et sa renommée antique et universelle, aura toujours le monopole en toutes choses, et particulièrement dans la littérature, qui nous occupe ici. Ainsi ceux qui lèvent l'étendard de la révolte contre ce géant qu'ils appellent un cadavre près de tomber en dissolution font une guerre puérile, maladroite ou de mauvaise foi, et dans laquelle ils ne peuvent se dissimuler eux-mêmes qu'ils succomberont.

Pour relever la littérature en province, il ne s'agit point de détrôner Paris : il faut l'étudier, chercher dans ses œuvres, en se plaçant à un point de vue différent, ce qu'on peut imiter ; discerner les cas où cette application peut être profitable, en consultant les goûts, les habitudes et les ressources du lieu qu'on habite ; se garder principalement de tout calque de idées qui sont souvent l'expression de la société où l'on vit, est

(1) Dans la Nouvelle Minerve.

avec les peuples voisins ; le second vient de l'infériorité même de notre industrie qui produit à trop haut prix et qui ne compense pas toujours la cherté des produits par la beauté ou la bonté de l'exécution ; le troisième doit être attribué à l'état de nos routes, de nos voies navigables et à la condition de nos transports.

Les obstacles qui tiennent à l'imperfection des voies de communication en France ne tarderont pas à disparaître ou à s'atténuer. Le territoire se couvre de routes dans toutes les directions ; on travaille à l'amélioration des fleuves ainsi que des ports, et les canaux commencés en 1823 sont aujourd'hui achevés sur un développement de 600 lieues ; mais il reste à réformer des habitudes qui sont autant d'abus dans le régime des transports. Notre navigation tant maritime que fluviale est plus chère que celle de toutes les autres nations. Nous ne pouvons soutenir, pour le prix du fret, ni la concurrence des Anglais qui sont un peuple riche et familier avec les exigences du luxe, ni celle des Grecs, des Espagnols et des Italiens, accoutumés à vivre de peu. Aussi sommes-nous réduits à notre propre cabotage, au commerce des colonies qui constitue un privilège national, à la grande et à la petite pêche protégées par des primes considérables ainsi que par les tarifs d'importation.

On a ouvert des enquêtes sur l'état de l'industrie en France ; il serait temps de rechercher, par les mêmes moyens de publicité, les causes qui font que notre marine marchande dépérit tous les jours. Le bien ne sortira pas, par la seule force des choses, de l'excès même du mal ; il faut encore que le pouvoir, chargé de la prévoyance sociale, mette le doigt sur la plaie, qu'il indique et qu'il prescrive les procédés propres à la guérison. Mais devons-nous attendre ce zèle ou cette perspicacité de M. Martin (du Nord), ministre du commerce improvisé, et que son inexpérience de la matière laisse entièrement à la discrétion de ses commis ?

Notre industrie ne se relèvera de son abaissement, nos relations avec l'étranger ne se multiplieront et ne deviendront profitables que lorsque le système de nos douanes aura été largement réformé. Mais cette réforme n'est elle-même possible sur une vaste échelle qu'avec un gouvernement qui répudierait le monopole électoral. La majorité des électeurs se compose aujourd'hui d'hommes intéressés au maintien des abus, système qui n'a pas seulement l'inconvénient d'isoler le corps électoral du reste de la nation, mais qui sépare la nation des peuples vers lesquels la portent ses sympathies ainsi que ses intérêts.

(Courrier français.)

Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont enlevé, chez M. Grossan, teinturier, demeurant place de la Boucherie-Saint-Paul, pour environ quatre mille francs de soie.

Dans la même nuit, toutes les marchandises d'un tailleur de la rue Noire ont été soustraites de son magasin, où les voleurs se sont introduits par une cour de derrière et à l'aide d'une échelle.

Hier, vers 6 heures du soir, la femme Gerin, dont le mari était à la pêche, a été assassinée dans son domicile, au faubourg de la Quarantaine. Les assassins ont enlevé une somme de deux mille cinq cents francs. Ce meurtre a été, dit-on, accompagné de circonstances affreuses dont nous donnerons plus tard le détail.

Faits Divers.

Le *Moniteur* du 1^{er} août renferme dans sa partie officielle :

Une ordonnance du 26 juillet, par laquelle le collège du 2^e arrondissement électoral de Lot-et-Garonne est convoqué à Agen pour le 19 août, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Merle-Massonneau, démissionnaire ;

Une ordonnance du 31 juillet, par laquelle M. Molé, président du conseil, est chargé, pendant l'absence de M. Martin (du Nord), de l'intérim du ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce ;

Enfin, une ordonnance du 29 juillet ainsi conçue :

Art. 1^{er}. La session des conseils-généraux s'ouvrira le 24 août prochain et sera close le 7 septembre dans tous les départements du royaume, à l'exception de celui de la Seine.

Sa session du conseil-général de la Seine aura lieu du 8 au 22 octobre.

2. La seconde partie de la session des conseils d'arrondissement commencera le 13 septembre et se terminera le 17 du même mois, excepté dans le département de la Seine où elle aura lieu du 27 au 31 octobre.

— Des promotions importantes ont eu lieu dans le haut personnel de la marine. On annonce que M. Boucher, secrétaire-général du ministre de la marine et des colonies, est nommé inspecteur-général du génie maritime.

de tout pastiche servile du style. Le style, c'est l'homme, a-t-on dit ; à plus forte raison doit-il prendre le caractère de l'agrégation d'individus dont il peint les mœurs et traduit les pensées. Ainsi le roman, la comédie, le drame, la poésie, tout en conservant et en améliorant, s'il est possible, la forme consacrée par des œuvres nées dans l'atmosphère d'autres coutumes et d'autres passions, doivent puiser leurs inspirations dans la vie morale et intellectuelle de la localité où ils apparaissent.

Telle est la voie dans laquelle il serait désirable que les critiques essayassent de pousser les hommes qui s'adonnent aux travaux de l'imagination. Cette mission est modeste, mais elle est utile. Notre amour-propre pourra souffrir en s'abstenant de faire assaut de longues et brillantes dissertations sur nos illustrations parisiennes ; de décliner notre influence (très-problématique) sur la marche de la littérature centrale ; de descendre du piédestal où nous nous posions en Jules Janin et en Charles Nodier ; de laisser leur sceptre tout entier à ces princes du feuilleton, et de nous renfermer dans notre humble sphère. Mais nos veilles, pour être dépouillées de ce prestige de gloire, n'en auront, ce nous semble, qu'un résultat plus heureux.

Un roman, publié à Paris, sous le titre de *Mémoires du Diable*, par M. Frédéric Soulié, nous fournit aujourd'hui l'occasion de faire quelques réflexions utiles pour la littérature provinciale, à propos des romans historiques de cet écrivain. M. Frédéric Soulié, dans le *Comte de Toulouse* et le *Vicomte de Béziers*, a exploité avec un rare bonheur la mine si féconde

On annonce que M. Chausseprat, secrétaire particulier de M. l'amiral Rosamel, ministre de la marine, sera nommé secrétaire-général du ministère, en remplacement de M. Boucher.

On dit encore que M. de Cerisy, ingénieur en chef de la marine au port de Toulon, est mis à la retraite.

(Débats.)

— On nous écrit de Cherbourg, le 28 juillet :

« Voici un petit schisme religieux qui vient d'éclater dans une des communes de notre arrondissement. Les habitants de la commune de Siouville, mécontents, depuis long-temps déjà, des mœurs des desservants qui se sont succédé dans la localité, et ayant réclamé inutilement un curé qui leur inspirât plus de confiance que le dernier et qui leur parût plus digne de diriger plus spirituellement leurs enfants, se sont déclarés unanimement en état de schisme. Ils ont commencé par mettre à la porte du presbytère communal le desservant dont la conduite a soulevé leur indignation ; puis ils ont fermé leur église, qu'ils tiennent maintenant à la disposition d'un ministre protestant.

» Cette communauté d'habitants, bien décidée à adopter la religion réformée, a dû se mettre en rapport avec le consistoire, duquel elle réclame pour ministre un homme marié et d'une conduite exemplaire. Nos autorités se sont, assure-t-on, interposées pour apaiser cette affaire et changer la détermination des habitants de Siouville, mais on ne sait si elles y réussiront. »

— Le bruit court qu'une expédition doit être dirigée sur Haïti, pour amener l'exécution du traité conclu en 1825 ; M. de Mackau serait, dit-on, chargé du commandement de cette expédition.

— La gazette piémontaise du 27 confirme que quelques cas de choléra se sont manifestés à Gènes.

— M^{lle} Taglioni vient de terminer à Manchester son glorieux voyage d'artiste dans les villes du nord de l'Angleterre. Les représentations de *la Sylphide* à Manchester ont eu lieu au milieu de l'effervescence causée par les élections.

M^{lle} Taglioni seule pouvait contrebalancer la vogue des meetings. Chaque rue avait son comité, ses électeurs, ses orateurs ; la nuit, loin de mettre fin aux scènes populaires, les rendait encore plus vives, en amenant sur les places une foule immense d'ouvriers qui venaient prendre part aux débats. Au centre de cette lutte, le théâtre royal de Manchester avait réuni l'élite de sa population. L'enthousiasme était partagé entre le candidat wigh, M. Thomson, et M^{lle} Taglioni, l'un dans les meetings, l'autre au théâtre : les hurrahs retentissaient dans les rues et dans les loges. De mémoire d'Anglais, pareille singularité n'avait jamais été remarquée à Manchester. Dans la même soirée, on jouait au *Queens-Theatre* un drame intitulé *la Vie et la Mort de Napoléon* ; cette pièce a été jouée dans le désert.

Dans cette soirée d'adieux à l'Angleterre, M^{lle} Taglioni a dansé le pas du Shall, dans *le Dieu et la Bayadère*, avec sa charmante belle-sœur, et avec son frère dans *la Sylphide*. Les pas ont été redemandés après la chute du rideau, les trois artistes ont reparu pour recevoir de nouveaux et d'énergiques salves d'applaudissements. Chargée de couronnes, et suivie des regrets de toute l'Angleterre, M^{lle} Taglioni s'est mise en route sur-le-champ pour Saint-Petersbourg.

Extérieur.

ESPAGNE. — La situation de don Carlos est plus critique que jamais. Entouré par les divisions victorieuses d'Oraa, de Buerens et d'Espartero, il a été obligé de rétrograder sur Cantavieja, place fortifiée, tombée par surprise au pouvoir des carlistes. L'expédition de Zariateguy, qui avait passé l'Ebre pour faire diversion, a échoué. Rencontrée par le baron de Las Antas, à la tête de la division portugaise, elle a éprouvé un premier échec, et elle a été forcée de se replier sur l'Ebre où la division d'Espartero lui a fait éprouver des pertes telles, qu'elle est rentrée en désordre à Estella.

SARRAGOSSE, 26 juillet. — Le prétendant est entré le 22 à Cantavieja, après avoir eu le soin de disposer plusieurs bataillons navarrais dans toutes les avenues qui conduisent à cette ville : un sombre chagrin semble s'être emparé de ce prince qui, depuis qu'il a pu apprécier les dispositions des populations sur son passage, est presque entièrement désillusionné. Il est certain que sa position est plus critique que jamais. Oraa, après avoir couché le 21 à Rubielos, était le 22 à Mera, et le même jour Espartero arrivait d'Orhuela à Sainte-Eulalie. Buerens, après avoir successivement visité Molina et Tervel, était à Blanca.

que lui offraient les vieilles guerres de religion dans le Midi. Ces études, pleines de l'intérêt le plus dramatique et le plus vrai, ont indiqué aux littérateurs de province une voie nouvelle qu'ils devraient s'empresse de suivre, et dans laquelle ils ne pourraient manquer d'acquiescer de l'illustration. Et pour ne parler que de notre province, qui peut douter que des productions retraçant en un style chaud, passionné, mais pur et correct, les événements graves et intéressants dont le Forez, le Beaujolais et le Lyonnais ont été le théâtre aux différentes époques de notre histoire, n'attirassent l'attention non seulement de notre ville, mais encore de toutes les parties de la France ? Au lieu des pâles imitations de ces romans bâtis la plupart du temps sur des passions factices et imaginaires, et que l'engouement parisien met seul la plupart du temps en vogue, nous aurions un tableau, qui ne pourrait être qu'original, des mouvements politiques, des révolutions militaires et sociales, des mœurs, des lois et des coutumes de nos aïeux. Il faudrait encadrer avec art une action dans cette reproduction de différents faits de la physiologie historique de nos provinces, — un récit attachant où seraient largement esquissés les caractères des hommes les plus illustres et révélés des personnages moins connus dont les vieilles chroniques seules nous retraçaient le portrait.

Voilà pour le roman la seule porte de salut en province. Il faut que les œuvres d'imagination que nos jeunes écrivains entreprendront soient imprégnées de l'air de la localité. Il faut, pour que notre littérature soit forte et puissante, qu'elle vive de

La saisie du brick sarde porteur d'un grand nombre de fusils pour la faction a été un coup terrible porté au prétendant.

Depuis la dispersion du 15, à la suite de l'affaire meurtrière de la Chiva, il rentre à Cantavieja de petites bandes de 10 à 20 hommes navarrais, que Cabrera force, sous peine de mort, de rejoindre le quartier-général du prétendant. Ce chef carliste, avec Forcadell et Tallada, après avoir demandé 800 rations à ou il s'attache à rallier le plus de déserteurs et les environs, Pancrudo est occupé par Tena, le Foral est gardé par quelques détachements sont à Zarita. Cette concentration de forces carlistes prouve que les chefs comprennent les dangers imminents qui les assiègent. Les soldats sont abattus, et s'ils ne craignent pas d'être fusillés impitoyablement, ils déserteraient en grand nombre.

Plusieurs Navarrais viennent d'entrer dans notre ville avec armes et bagages. Leur uniforme est assez élégant ; ils sont coiffés d'un berret rouge et portent une veste de la même couleur.

Un bataillon du 10^e régiment d'infanterie est entré ici pour y tenir garnison.

D. Pedro-Pablo Gomez a conduit fort heureusement à Tremur un convoi de munitions venant de Lerida. Il a attaqué vigoureusement la faction réunie à Ager. Le feu a duré six heures. Le commandant des factieux, Corza, a été blessé grièvement.

— On nous assure que la junte carliste est tenue parfaitement au courant de ce qui se passe à Madrid. Elle a dans la capitale une police active qui la prévient de tout ce qui peut l'intéresser et servir la cause. Dernièrement quelques libéraux avaient demandé des passeports avec des noms supposés, dans le but d'éviter les dangers qui pouvaient les menacer en cas d'arrestation par les carlistes. Les agents ont aussitôt fait connaître à la junte les véritables noms des voyageurs qui désiraient garder l'incognito.

MADRID, 24 juillet. — La loi électorale et celle d'amnistie de levée du séquestre ont été promulguées aujourd'hui. La fête de la reine que l'on célèbre aujourd'hui n'offre rien de remarquable. Il n'y a pas de baise-main à la cour, mais les bureaux sont fermés dans les divers ministères, et les employés livrent aux douceurs du *far-niente*.

La chaleur est excessive, à 35 degrés. On ignore si la fusion à laquelle M. Ferrer et 50 autres députés donnent tous leurs soins finira pas s'opérer entre les divers partis. Il est douteux que ce projet soit couronné de succès ; il veut exclure des combinaisons politiques la fraction du parti modéré.

L'ambassadeur d'Angleterre prête un appui important au parti exalté en le protégeant de toute l'influence du cabinet britannique.

La bourse a été peu animée. 5 0/0 22 1/2 au comptant. Dette sans intérêt, 6 3/4 au comptant.

ANGLETERRE. — Avant d'exécuter son projet d'ascension, le malheureux Cocking connaissait toute la gravité du danger auquel il s'exposait. Le samedi précédent, il avait envoyé sa femme chez ses banquiers, MM. Salt et Co, avec tout l'argent dont il n'avait pas besoin en ce moment ; il avait aussi fait son testament, et lundi matin, un fidèle serviteur, qui depuis 20 ans était à son service, lui ayant adressé des remontrances, il répondit : « Je puis me casser le cou en faisant cette ascension, mais en ne la faisant pas mon honneur est perdu. »

PRUSSE. — BERLIN, 23 juillet. — Des correspondances de Varsovie et de St-Petersbourg parlent de l'installation d'un vice-roi de Pologne ; elles désignent pour ce poste éminent le prince Pierre d'Oldembourg, neveu de l'empereur.

— Les généraux-commandants de Borsiel, de Ziethen, Grollmann et de Ratzmer sont attendus à Berlin pour le 1^{er} août.

— Les négociations du gouvernement hollandais avec les états de l'union allemande continuent à se traiter par l'intermédiaire d'un agent de notre ville, qui entretient une correspondance active avec son gouvernement. La séparation du Hanovre de l'Angleterre influera sans doute sur la direction imprimée à ces négociations.

En effet, les intérêts de la Hollande et ceux du Hanovre se croisent sous beaucoup de rapports, et surtout à l'égard des côtes de la mer du Nord.

ITALIE. — ROYAUME DES DEUX-SICILES. — Nous recevons à l'instant même, de Naples, une lettre en date du 18 juillet, laquelle nous annonce qu'à Palerme le vice-roi a été égaré.

— Les 16, 17 et 18, des vaisseaux ayant des troupes à bord ont été envoyés à Palerme. Le roi voulait s'embarquer aussi, mais il a été retenu par les sollicitations pressantes de ses ministres.

Les premières troupes débarquées à Palerme ont éprouvé de la résistance. Il y a eu une légère escarmouche.

ALLEMAGNE. — La plus vive agitation continue à régner en Allemagne par suite de l'abolition de la constitution bavaroise. On est étonné de voir qu'à ce sujet les journaux expriment avec beaucoup de hardiesse des opinions libérales. Le *Mercur de Franconie* dit que l'on ne tolérera pas plus le coup d'état du 5 juillet en Allemagne qu'on n'y a toléré le mouvement séditionnel et anarchique de Hambach. La *Gazette d'Augbourg*, un peu plus prudente, fait de longues considérations sur cet événement ; elle termine en disant qu'il faut résister au dé-

sa propre vie. Nous devons puiser toutes nos ressources en nous-mêmes et ne pas aller chercher ailleurs ce que nous trouvons chez nous, et ce que nous pouvons traiter aussi bien et mieux peut-être que des plumes étrangères dont les travaux empruntent le plus souvent leur mérite au caractère présent et local des sujets qu'elles exploitent.

Les *Mémoires du Diable*, par M. Frédéric Soulié, sont un roman dans toute l'acception du mot. L'analyse de ce livre est très-difficile à faire ; la lecture en est fort attachante. C'est une succession d'aventures racontées par le diable, qui est mis en scène d'une façon assez cavalière, et dans lesquelles les mœurs des femmes ne sont pas présentées sous leur beau côté. Le diable seul pouvait se permettre de pareilles révélations. N'entrerons point dans les graves considérations que ce roman de M. Soulié fournira aux critiques. Il nous suffira de dire que l'auteur a encore fait incursion dans les mœurs provinciales. C'est à Toulouse que se noue l'intrigue de son roman. Il a produit d'excellents types et nous recommandons surtout ce de Ganguerret, le farceur de petite ville, dont l'original se rencontre assez fréquemment.

Certes, si le diable voulait publier d'autres livraisons de *Mémoires à Lyon*, il ne manquerait pas de matières. Il trouverait ici une galerie interminable de portraits comiques, ignobles qui lui donneraient le sujet de bien piquantes observations. Mais qui serait son éditeur ?

A. ROUSSILLAC.

du 5 juillet, et qu'on doit le faire non à coups de pavés, mais avec les armes du raisonnement. La conséquence de ces discussions, c'est que le décret du roi Ernest est souverainement populaire dans toute l'Allemagne.

DOUANES. — On écrit de Lucerne au *Siecle*, sous la date du 24 juillet :
 « Les partisans des douanes allemandes travaillent sourdement et peu à peu à étendre leur réseau sur une partie de la Suisse. Au moins jusqu'ici nos premiers magistrats ont résisté, mais ils ont éventé le piège qui leur est tendu par la Prusse. La détresse se prolonge dans les cantons orientaux, et les habitants, habitués à ne consulter que les intérêts du moment, finiront par se laisser séduire par de belles promesses. Le général prussien gouverneur de Neuchâtel est en course sous le prétexte d'un voyage d'agrément, mais réellement pour préparer l'accomplissement des desseins de son gouvernement. La pauvre Suisse est peut-être moins éloignée qu'elle ne le pense du moment où elle sera divisée par une barrière de douanes prussiennes; et qui sait si, le premier pas fait, il n'en coûtera de grands sacrifices pour faire entendre raison aux cantons français, qui repoussent encore toute ouverture avec une sorte d'effroi? Il est possible, il ne faut pas le méconnaître, qu'un jour nous ayons soixante lieues de frontières du côté de la France couvertes de douaniers allemands, en dépit de ce que l'expérience des siècles nous avait fait croire que l'alliance des Français et des Suisses était solidement basée sur des besoins et des intérêts réciproques.
 Les actes déplorables de l'an passé, les imprudentes menées faites par votre ambassadeur d'un blocus hermétique, l'occupation militaire, ont singulièrement affaibli des liens naturels. Les pénibles souvenirs s'effacent difficilement. On peut dès à présent entrevoir un avenir qu'une politique éclairée et rationnelle aurait sûrement évité; depuis plus d'un demi-siècle l'influence française n'a été aussi nulle qu'aujourd'hui au pied des Alpes, tandis que les agents d'outre-Rhin établissent habilement la leur. »

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CRIMINELLE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LIMOUX. Audience du 14 juillet.

DANSES CATALANES. — COQUETTE VILLAGEOISE.
VOIES DE FAIT D'UN OTHELLO CAMPAGNARD. — LA BASSE-TAILLE.

Une fraîche et jeune fille vient faire au tribunal la confidence de sa mésaventure. Elle dansait la *courante* : c'est une danse catalane, dont l'origine, tout au moins mauresque, se révèle aisément par la vivacité, l'aisance et, si l'on peut s'exprimer ainsi, la *furie* de ses mouvements.

Notre *galop* entraînant doit lui céder le pas; impossible de lécher la *courante*, pas plus qu'on ne pourrait donner l'idée du *bolero*, du *fandango* et toutes les danses écloses sous les rayons du soleil méridional. La *courante* est en grand honneur dans le Roussillon, qui l'a empruntée à la Catalogne, et du Roussillon elle a fait invasion dans quelques communes limitrophes du département de l'Aude. Marie Lauzières dansait donc la *courante*, ne songeant pas à autre chose sans doute.

Un de ses amoureux, car on est coquette même au village de Couiza, Louis Cugullière, furieux de la voir à un autre bras que le sien, l'arrête au milieu de la danse et veut bon gré mal gré la retenir. La résistance fut vive, et il paraît que Marie laissa dans la lutte un lambeau de son tablier des dimanches.

La fête fut troublée, procès-verbal dressé, et Marie porta plainte contre l'audacieux Cugullière, qui voulait les jeunes filles pour lui tout seul, et ne souffrait point de partage.

Le Maître prend la parole pour le défendre non-seulement contre les attaques de Marie Lauzières, mais encore de ses bonnes amies du village de Couiza, qui sont toutes venues à son aide et secours, et font cause commune avec elle contre cet inculte et exigeant amoureux. C'est en présence de cet auditoire couronné que le défenseur commence ainsi sa plaidoirie :

Deux coqs vivaient en paix : une poale survint,
 Et voilà la guerre allumée.
 Amour, tu perdis Troie !...

M. le président : Laissons les fables, s'il vous plaît, et arrivons à la réalité.

L'avocat : J'y viens, messieurs. Louis aimait Marie d'un amour pur. Il se croyait aimé, et ne la croyait ni volage ni coquette. Et cependant Marie, soit inconstance, soit tout autre motif, affectait depuis quelques jours de lui opposer un rival. Cugullière avait dévoré son injure; mais, il en convient, le Maître s'empara de lui en voyant celle qu'il aimait et qui lui avait juré fidélité prendre un malin plaisir à ne danser qu'avec la nouvelle conquête. Il la saisit au passage; mais sans lui faire aucun mal, aucune meurtrissure, aucune égratignure, si ce n'est celle d'un tablier d'indienne, chose très-réparable et d'un prix bien minime.

Entendre la plaignante et ses compagnes, on croirait que mon client est tout au moins un *Othello*. Il n'est rien moins que cela. Voyez-le sur le banc, et jugez par son attitude de ce qu'il est. (Cugullière s'efforce de justifier, par l'humilité de sa position sur le banc des prévenus, l'éloge que fait de lui son défenseur.) C'est un brave garçon, simple, naïf et crédule, qui aime l'amour au sérieux, parce que la nature l'a doué d'une sincérité dans la sincérité du sexe. Quelques exemples vous feront quelle est la portée de son esprit : l'hiver dernier, il chanta au lutrin le jour de Noël; qu'imagine-t-il ? la soirée, il va se promener, malgré six ou sept degrés de glace, sur le bord de la rivière.

On lui demande ce qu'il fait : « Je m'enrhume pour faire de la basse-taille à l'église. » Il sait lire, mais il n'en est pas plus avancé pour cela; ces jours derniers, passant devant la boutique d'un quincaillier, il lit sur l'enseigne : *Miroiterie*. Il hésite pas à entrer armé de son sac, et demande à grands cris que le *minotier* lui remplisse son sac de farine. Un pareil homme ne saurait être dangereux ni coupable; vous l'acquitez.

Sur le réquisitoire de M. Thomas, procureur du roi, le tribunal, usant d'indulgence, ne condamne l'amoureux Cugullière qu'à trois francs d'amende et aux dépens, pour tous dommages envers la partie civile.

Candidat du tiers-parti en 1834, il a été élu au scrutin de ballottage par la réunion des voix de l'opposition. Depuis qu'il siège, M. Oger a voté avec la portion du tiers-parti dirigée par M. Dupin; il n'a jamais pris la parole; il a accepté les lois de septembre, mais il a repoussé la loi de disjonction. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il a approuvé les lois de famille. Le député de Mézières était lieutenant-colonel de la 7^e légion de la garde nationale de Paris; il vient d'être nommé colonel. M. Oger obtint au scrutin de ballottage 148 voix, et son concurrent ministériel 142.

M. LE MARÉCHAL CLAUZEL (de Réthel).

Le maréchal comte Clauzel, grand-croix de la Légion-d'Honneur, ancien gouverneur d'Alger, est né en 1772. Nous ne retracerons pas ici ses faits d'armes à St-Domingue, en Italie et en Espagne, qui valurent au volontaire de 1791 le titre de général de division et la confiance de l'empereur qui lui laissa, à plusieurs reprises, le commandement d'un corps d'armée; ses services sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler.

Après les Cent-Jours, M. Clauzel fut porté sur la première liste de proscription; il quitta l'armée de la Loire pour passer en Amérique, où il resta jusqu'en 1820; il revint alors demander des juges, mais une ordonnance annula toutes les poursuites dirigées contre lui.

En 1829, le département des Ardennes envoya le général Clauzel à la chambre où il prit place au côté gauche; il vota l'adresse des 221 et fut réélu en 1830; il l'a toujours été depuis.

Après la révolution de juillet, le général Clauzel fut chargé de la mission de faire arborer le drapeau tricolore à l'armée d'Alger commandée par Bourmont, et d'assurer notre conquête d'Afrique. Il partit, et l'expédition de Médéah ajouta à la gloire qu'il avait acquise sous la République et l'Empire.

En 1831, il fut élevé à la dignité de maréchal de France. Destitué de son gouvernement d'Alger lors de la première entrée des doctrinaires au pouvoir, le maréchal Clauzel s'est montré le plus ardent partisan de la colonisation d'Alger; aussi, lorsque M. Thiers est devenu président d'un ministère tiers-parti, l'ancien gouverneur d'Alger a été réintégré dans ses fonctions et chargé de pacifier la régence; on sait l'insuccès de l'expédition de Constantine et le rappel du maréchal. Nous n'insisterons pas sur ce point; les débats des chambres ont mis chacun à même de se former une opinion sur ce sujet. Député, M. Clauzel vote avec l'opposition dynastique; il a repoussé l'hérédité de la pairie, combattu l'embastillement de Paris, les lois contre les réfugiés, contre les associations, les lois de septembre, la loi de disjonction et les lois de famille. Nous regrettons que dans plus d'une circonstance le maréchal n'ait pas combattu, avec l'énergie qui lui est ordinaire, les prodigalités du budget de la guerre.

M. Clauzel, élu dans plusieurs collèges, obtint à Réthel 170 voix sur 209.

M. CUNIN-GRIDAIN (de Sedan).

M. Cunin-Gridaine est né en 1778; il est manufacturier distingué, fabricant de draps à Sedan; il siège à la chambre des députés depuis 1827. Sous la Restauration, M. Cunin-Gridaine se montra l'énergique défenseur de la presse et des libertés publiques dont elle est, disait-il, la première garantie. Il fut un des votants de l'adresse des 221; mais depuis 1830, le député de Sedan est passé au parti ministériel, et aujourd'hui il est doctrinaire. M. Cunin-Gridaine a contribué à faire conserver le cens d'éligibilité; il a voté cependant l'abolition de l'hérédité de la pairie; mais il a adopté toutes les lois restrictives de la liberté, loi des crieurs, loi des associations, lois des réfugiés, lois de septembre, projet de disjonction, lois de famille; il a tout appuyé, comme il appuie tous les projets du ministère de son vote et de sa parole.

M. Cunin-Gridaine est aujourd'hui commandeur de la Légion-d'Honneur. Depuis la session de 1830, le représentant de Sedan a constamment été un des secrétaires de la chambre, et cette année il a été nommé vice-président.

M. Cunin-Gridaine obtint 188 suffrages sur 218.

M. LAVOCAT (de Vouziers).

M. Gaspard Lavocat est né en 1794. Dans les dernières années de l'empire, il sortit de l'école de St-Cyr et entra au 5^e régiment des tirailleurs de la garde, en qualité de sous-lieutenant, et assista à la campagne qui eut Waterloo pour terme. En 1818, il demanda à être mis en traitement de réforme et vint habiter Paris; un peu plus tard, il chercha à entrer dans les gardes-du-corps, mais il ne put obtenir cette faveur; alors, en juin 1820, il contracta un engagement volontaire comme sous-officier dans les cuirassiers de Berry; il n'avait pas encore rejoint son régiment lorsqu'il fut impliqué dans la conspiration militaire du 19 août 1820 et condamné à mort par contumace. Forcé de s'expatrier, il resta à l'étranger pendant plusieurs années. En 1826, il fut gracié au rapport de M. Peyronnet qui s'était fait son protecteur. Il revint à Paris, où il fonda une tannerie qu'il a exploitée jusqu'en 1833.

Lors des événements de juillet, M. Lavocat prit part à la lutte des trois jours. M. Odilon-Barrot le nomma membre de la commission des récompenses nationales, et le général Lafayette le fit lieutenant-colonel de la 12^e légion de la garde nationale de Paris.

Lors du procès des ministres, M. Lavocat fut chargé de leur garde au Luxembourg et de les conduire au fort de Ham. Cette mission lui valut la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, et deux mois plus tard celle d'officier du même ordre. Aujourd'hui le *Moniteur* annonce la nomination de M. Lavocat au grade de commandeur et une perception à Paris pour son frère. Il obtint pour lui-même, en 1833, la place d'administrateur de la manufacture des Gobelins.

Il y a cinq ans, M. Lavocat a été traduit en police correctionnelle pour avoir procuré un passeport sous un nom supposé à un chef de chouans qui lui avait rendu autrefois le même service; il fut condamné à une amende.

Député depuis 1834, M. Lavocat a voté constamment, jusqu'en mars 1837, avec le ministère; il a approuvé les lois de septembre; dans la dernière session, il a repoussé le projet de disjonction et adopté les lois de famille; il n'a jamais pris la parole. M. Lavocat a joué dans le procès Fieschi un rôle que tout le monde connaît. On sait que pendant tous les débats le frénétique Corse obéissait à toutes les prescriptions de M. Lavocat qui lui avait rendu des services. Ses rapports avec Fieschi ont été pour M. Lavocat la cause d'une cruelle exclusion de la part de ses concitoyens aux élections de la garde nationale de la 12^e légion dont il était lieutenant-colonel. Il a été exclu de la liste des candidats aux grades de colonel et de lieutenant-colonel, et dans quelques mois il pourrait fort bien arriver que les électeurs du 12^e arrondissement lui substituassent un successeur comme membre du conseil-général de la Seine. M. Lavocat est décoré de juillet.

M. Lavocat fut élu au deuxième tour de scrutin par 142 suffrages sur 218.

VARIETES.

Souvenirs du théâtre de Lyon.

(Suite. — Voir le Censeur du 31 juillet.)

— Mes bons amis, dit l'hôte à ses camarades quand on fut arrivé à son château, ceux d'entre vous qui, après la collation, se sentiront fatigués, pourront aller se reposer. Des lits sont préparés pour toute la compagnie. Maintenant à table.

Les convives s'assirent dans une salle bien chaude, bien éclairée et animée de ce bon luxe bourgeois qui atteste l'amour de la vie sagement comprise. Chaque meuble y était empreint du caractère de la durée, précieuse qualité si souvent absente des habitudes en France.

Après le silence des premiers morceaux, le maître de la maison versa un coup de madère au bonheur de l'hospitalité, et demanda avec intérêt des nouvelles de ses anciens amis de Paris. Il les avait laissés, les uns en lutte avec les directeurs pour des rôles ingrats ou pour des appointements encore plus ingrats que leurs rôles, les autres en proie à la funeste léthargie du découragement, cette chenille qui s'attache aux plus hauts comme aux plus médiocres talents, et qui dévore la pêche et l'ortie.

— Et Desgarniers, qu'est-il devenu? s'informa-t-il. Quelles belles espérances il donnait dans le vaudeville!

— Desgarniers! mais tu ne lis donc pas les journaux?

— Pas un, si ce n'est le *Journal des Villes et des Campagnes*.

— Ce pauvre Desgarniers s'est noyé, il y a dix-huit mois.

Il y a bien cela, n'est-ce pas, Saint-Phar?

— Dix-huit mois ou deux ans à peu près.

— N'importe, reprit l'ami des artistes en passant la main sur ses yeux, c'est une douloureuse perte; pauvre Desgarniers!

— Tu sais comme il aimait son art! Il l'étudiait sur le vif comme un anatomiste étudie la chirurgie sur la chair. A force de voir, d'observer et de se souvenir, il avait atteint le degré de perfection dans l'adresse à imiter les manières populaires. Desgarniers savait quelle différence il existe entre le rire du boucher et le rire du tanneur, entre le geste qu'imprime à son bras le cocher qui vide un verre de vin et celui du marinier, son camarade de bouteille. Il était, c'était là son vrai talent, l'homme des nuances.

— Art difficile! interrompit l'hôte attentif à l'histoire de Desgarniers.

— Très-difficile; et puisque nous parlons librement ici, ajouta celui qui racontait, je mets cet art fort au-dessus de celui de représenter en scène un roi romain ou un empereur grec, parce que le manteau rouge et le diadème d'or font dans ce genre de talent les trois quarts du succès. Qui peut dire : Ce n'est pas ainsi que parlaient les Grecs et que gesticulaient les Romains? Allez-y voir!

— Destival, tu outres une pensée spacieuse, tu exagères; les rois et les empereurs ont aussi des passions; la tragédie les exprime, et le comédien les dit.

— Je le veux bien; mais alors qu'on range du moins sur la même ligne d'estime l'acteur habile à rendre la jalousie d'un pâtissier, car un pâtissier est un homme, et l'acteur applaudi parce qu'il rend les fureurs d'Oreste.

Pour revenir à Desgarniers, il débuta avec un immense succès dans les divers rôles écrits pour lui. Pendant un an; ce fut une rage d'aller le voir, comme autrefois pour l'entendre dans le rôle de...

— Ne parlons pas de moi, Destival; explique-moi plutôt comment, avec un si grand succès, Desgarniers s'est suicidé. Quoi donc l'a poussé là?

— Son succès même. Il y avait alors à Paris deux journaux fameux, crus comme deux oracles, les trompettes de la renommée; deux journaux, dis-je.

— C'étaient deux de trop.

— Diamantine! Diamantine! ils n'ont jamais dit que du bien de vous jusqu'ici.

— Cher Destival, c'est de la justice par hasard.

— A la bonne heure, répondirent les convives à cette réponse naïve de Diamantine.

— Ces deux journaux, reprit Destival, écrivirent des feuilletons malveillants contre Desgarniers, qui d'abord les méprisait, comme nous faisons tous depuis Roscius, qui voulut ensuite en demander raison, comme nous faisons tous, et qui finit par en être écrasé, ce qui nous arrive à tous. Ce malheureux lisait constamment les critiques dont on l'accablait, et ce furent moins ces critiques en elles-mêmes qui le désespérèrent que l'impuissance radicale où il se trouva d'en écouter les avis. C'est à ne pas y croire; l'un de ces deux journaux écrivit un jour : *Desgarniers prend du ventre*, accusation foudroyante pour un artiste. Quoique Desgarniers n'eût pas plus de ventre qu'auparavant, il se serra de manière à faire disparaître sa difformité chimérique.

Il joue de nouveau, et l'autre journal écrit le lendemain : *Si l'acteur Desgarniers continue ainsi à maigrir, il devra s'interdire la scène. C'est un triste spectacle que la nullité de ses formes.*

Entre ces deux opinions qui se contredisaient formellement afin de ne pas se ressembler, car un feuilleton ne doit jamais, sous peine de mort, faire prévaloir ce que soutient le feuilleton voisin, Desgarniers fut assez embarrassé : comment avoir du ventre et ne pas en avoir? Quoique le public n'eût pas diminué d'enthousiasme pour lui, il fut rongé nuit et jour par cette pensée, qu'il avait tantôt trop de ventre et tantôt pas assez. Après la critique du ventre vint celle des bras.

« Desgarniers, dit encore le premier des deux journaux fameux, remue sans cesse les bras comme un télégraphe; cela prouve au plus haut degré un vice dans l'éducation de l'artiste. Il se fait une fausse idée du grand monde où il n'a jamais pénétré, on le voit. »

Trois jours après, il lisait dans l'autre journal : « Desgarniers ne sait que faire de ses bras, il les tient toujours collés au corps comme une momie. N'est-ce pas là l'homme qui se guide sur les mauvais modèles des salons, où l'absence de toute passion justifie cette raideur? »

Mais qui croire? se répétait Desgarniers. L'un assure que j'ai trop de ventre et que je fais trop de gestes, l'autre que je suis trop plat et trop immobile; ils me rendront fous. Il aurait désiré de toute son âme ne pas lire les journaux; mais aux répétitions il entendait un camarade, un intime, dire tout bas pour être entendu : « C'est infâme! mais c'est odieux! Desgarniers est lâchement attaqué par deux journaux à la fois. Je le sais; les avez-vous lus? Allez donc les lire. » Et Desgarniers alors allait les lire aussi.

Il trouvait toujours la même contradiction entre les deux journaux; enfin, désolé, perdu, un jour, de lire dans le premier : *Desgarniers joue trop de face*, et dans l'autre : *Desgarniers joue trop avec son dos*, il dressa, en pleurant, un tableau comparatif des critiques dont il était si cruellement l'objet. Il voulut tenir son malheur en partie double.

D'un côté, il écrivit : Le premier journal trouve que
 L'autre journal trouve que
 J'ai du ventre,
 L'autre journal trouve que
 Je n'ai pas de ventre,

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le département des Ardennes a quatre députés : un appartenant à l'opposition, un au tiers-parti et deux sont ministériels.

M. OGER (de Mézières).
 M. Oger est né en 1794; il était encore, il y a quelques années, avocat au tribunal de première instance de la Seine.

Je gesticule trop,
Je joue avec mon nez,
Je suis de vil-argent,
Je me moque du public,
Je joue trop de face.

Je ne gesticule pas assez,
Je joue avec mon menton,
Je suis de plomb,
J'ai peur de mon public,
Je joue trop du dos.

Quand Desgarniers eut pendant quelque temps réglé ainsi ses comptes avec la critique, il envoya une copie de son tableau synoptique à chacun des deux journalistes qui lui répondirent le lendemain.

Le premier lui dit :

« Monsieur,

« N'ayant jamais eu l'honneur de vous voir jouer, il n'est pas impossible que j'aie avancé quelques opinions hasardées sur votre talent. Tout peut se réparer avec le temps et l'occasion.

» Croyez-moi

» Votre, etc. »

Le second critique répondit à Desgarniers :

« Monsieur,

» Par une erreur assez singulière, j'ai appelé Desgarniers un autre acteur que vous, attaché au théâtre de la Gaîté. J'ai attaqué en vous des défauts qui ne sont qu'en lui, de même que j'ai loué en lui vos propres qualités. Croyez à mon regret d'avoir commis cette intervention, et à mon espoir de réparer au plus tôt le mal que j'ai pu vous faire.

» Votre dévoué. »

Ces deux lettres ne parvinrent pas à Desgarniers, qui s'était jeté la veille dans la Seine du haut du Pont-au-Change.

— Sans les journaux, Desgarniers vivrait encore, s'écria une seconde fois Diamantine; j'avais donc raison de dire que sur deux journaux il y en a toujours au moins deux de trop.

— Cependant, Diamantine, répondit l'hôte en découpant deux canards dont la fumée montait au plafond comme celle d'un sacrifice aux dieux lares, cependant comme on est agréablement éveillé le matin, quand on lit : « Une actrice de la plus jolie figure, dans toute la fraîcheur de l'âge, d'une taille à la fois voluptueuse et décente, a débuté hier à l'Opéra-Comique, sous le nom de Diamantine. Nos expressions ne rendraient jamais l'effet produit sur le public par sa voix franche et pleine de sensibilité. Nous nous bornerons à dire qu'elle s'est placée à son début au premier rang de nos plus célèbres cantatrices. »

— Et comme cela fait crever de dépit les rivales!...

— Certainement, Diamantine.

— Et comme on parle alors de haut en bas à un directeur!

— Mais oui, Diamantine.

— Comme on traite de puissance à puissance avec les plus fiers compositeurs! Je veux tel opéra, tel morceau, tel rôle, entendez-vous!

— Et tout cela, Diamantine, parce qu'un journal nous a consacré dix lignes. Ne l'oubliez pas, petite folle.

Prise au piège, Diamantine dissimula sa défaite en buvant lentement le verre de bordeaux que lui versa l'hôte charmant qui l'avait jouée.

— Non, continua-t-il, les journaux ne sont pas si pernicious à l'art que vous le dites, mes amis. Beaucoup de grands talents n'ont brillé qu'au feu de leur encouragement. C'est que nous vivons de vanité dans notre art, et cette vanité où nous puisons notre force contient aussi le germe de notre mort. La condition est égale pour tous : pour le dernier figurant de la province aussi bien que pour Talma, souvent plus pâle d'un feuillet de Geoffroy que de l'ombre de Ninus. Aspirer d'ailleurs à l'éloge et prétendre exclure la critique, c'est vouloir le jour sans la nuit et le relief sans l'ombre. Je sais que le mal de la critique fait plus de mal que ne fait de bien le bien de l'éloge. Vous ne me l'apprendrez pas. Ainsi, j'avais un ami très-gouté du public, aimé comme vous, jeune comme vous; un artiste.

Les acteurs se regardèrent avec discrétion.

— Par une faveur du hasard, les journaux furent d'une unanimité constante de bienveillance pendant les premières années de son engagement avec un des principaux théâtres lyriques de Paris. Ils l'avaient si bien habitué à la louange, qu'il ne les

ouvrait qu'avec la certitude d'y trouver la confirmation des éloges imprimés la veille. Au milieu de ce doux sommeil, il lut... Mais vous ne mangez pas pour m'écouter. Je vais me taire si vous me prêtez tant d'attention.

— Voyons, nous mangerons en l'écoutant : tu lus...

— Je lus : « L'acteur chargé du principal rôle a été comme de coutume applaudi à chacun des morceaux qu'il a chantés avec sa voix si passionnée; les femmes surtout, dont l'opinion part du cœur, ont versé des larmes à la fin de l'ariette du second acte, et elles ont mêlé leur voix à celle du public, dans l'entraînement général, pour demander le grand, le beau chanteur, à la chute du rideau. Loin de nous la pensée d'altérer l'éclat d'un si juste triomphe; nous ne serons que l'esclave à la suite de son char, et c'est du fond de la poussière que nous lui crierons : Vous n'avez pas atteint avec votre bonheur accoutumé le fa du fameux morceau qui précède le récitatif. Aviez-vous trop bien soupé avant le spectacle? Y avait-il du champagne à votre souper? »

Ce petit nuage suffit pour obscurcir la gloire de mon ami. Il resta indifférent aux expressions de la louange pour s'arrêter douloureusement au reproche de ce fa, et cela au point de ne plus dormir, de ne plus manger, de ne penser à rien, si ce n'est à ce fa.

— Et sans doute, reprit avec vivacité les convives, rien n'était plus faux?

— Rien n'était plus vrai. Cette note avait été mal rendue, parce que mon ami avait mangé plus que d'habitude avant l'heure du spectacle. Il avait été la victime d'un pari. Ses amis avaient gagé entre eux de lui faire perdre son fa pendant une soirée; le champagne fut le moyen perfide auquel ils recoururent pour arriver à leur but. Mon ami perdit en effet cette précieuse note en irritant le velouté de son gosier, et le journaliste en signala l'absence, comme vous l'avez vu, avec la plus exacte précision.

— Mais enfin le fa revint? demandèrent les convives.

— Huit jours après; mais mon ami renonça depuis à boire du vin pour tout le temps qu'il voulut consacrer au théâtre.

— Quoi! il se priva de boire de tous les vins, même du vin de Champagne?

— Il commença par celui-là.

(La suite à un prochain numéro.)

AVIS.

Françoise-Marie Boulanger, demeurant chez sa mère, à la Guillotière, a disparu de cette commune le 2 juillet 1837 : on ne sait ce qu'elle est devenue. Par suite d'une chute, cette enfant a parfois des moments de démence.

— Signalement : Agée de neuf ans, taille grande pour son âge, cheveux bruns et courts, front moyen, sourcils bruns fortement marqués, yeux noirs, nez court et retroussé, bouche petite, menton à fossette, visage ovale, teint brun coloré, d'une constitution au-dessus de son âge. — Vêtements : Jupe en coton bleu, corsage noir, mouchoir en indienne bleue, bonnet en tulle blanc, garni d'un ruban bleu; nu-jambes et souliers lacés.

— François-Lalivé a disparu du domicile de son père, à Fontaines, le 6 juillet 1837. — Signalement : Agé de dix ans, petite taille, cheveux châtain, front découvert, sourcils châtain, yeux gris, bouche et nez moyens, menton long, teint livide annonçant un enfant malade, un peu voûté, ne parlant pas facilement. — Vêtements : Veste en drap bleu, pantalon bleu tenant au gilet, cravate rouge, bons souliers, point de bas.

— Jeanne-Marie Keller, demeurant chez son père, bottier, rue Neuve, n° 11, au 5^e, à Lyon, a disparu le 10 juillet 1837. — Signalement : Agée de treize ans, taille de son âge, cheveux et sourcils blonds, les cheveux retenus par un peigne en argent, ayant une glande au cou. — Vêtements : Robe en tissu rose, un mouchoir de cou rose pâle, tablier violet, bas gris bleu, souliers neufs, chemise marquée M. K.

— Antoine-Jean-Baptiste Brun, demeurant chez son père, commissionnaire, rue Basse-Grenette, n° 8, a disparu le 13 juillet 1837. — Signalement : Agé de 14 ans, taille de 4 pieds 3 à 6 pouces, cheveux et sourcils blonds, front couvert, yeux gris, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint pâle, marqué un peu de taches de rousseurs de chaque côté du nez. — Vêtements : Veste ronde en coutil rayé bleu, pantalon de même étoffe, une casquette en drap bleu, un gilet d'été rayé et des souliers.

En cas de renseignements, les adresser à la préfecture du Rhône, division de la police.

(2910) Des nombreux traités d'agriculture faits pour répandre les nouvelles connaissances agronomiques, aucun ne convient au labourer actif à qui ses occupations ne permettent pas d'étudier long-temps à l'avance. Ils sont à la fois trop volumineux, d'un prix élevé, et remplis de détails scientifiques. L'Agriculteur, recueil mensuel qui compte trois années d'existence, d'un prix très-peu élevé (5 fr. par an), d'une rédaction simple et facile, tient les cultivateurs au courant des progrès de l'agriculture et des découvertes, soit de procédés nouveaux, soit d'inventions utiles. Ce recueil, organe des sociétés et des comices agricoles, contient le résumé complet de leurs travaux et de leurs expériences.

Le Dictionnaire usuel d'agriculture pratique (1 vol. in-8, prix : 10 fr. franco), ouvrage qui fait suite à l'Agriculteur, s'adresse au cultivateur laborieux qui, n'ayant pas le temps de lire, aime à trouver, lorsqu'il en a besoin, sur chaque partie de son exploitation, des conseils sûrs, faciles à comprendre et à exécuter avec ses propres ressources. Les deux premières éditions de cet ouvrage ont paru; les deux autres seront publiées avant la fin de l'année. (Prix d'une livraison : 2 fr. 50 c., et par la poste, 3 fr.) (1).

(1) On souscrit à la librairie et imprimerie normale de Paul DROUOT, des Fermes, à Paris, et chez M. ... correspondant à ...

La vie est un fardeau quand on est malade : Non est triere, sed valere vita; il faut donc chercher les moyens hygiéniques les plus convenables pour conserver la santé, et, sous ce rapport, nouvelle substance dont viennent de s'enrichir la science médicale et la chimie culinaire.

Bien supérieur au chocolat, cet aliment, breveté du roi, est d'un goût délicieux, d'un prix peu élevé et il a été approuvé par une commission médicale. Il convient aux convalescents, favorise l'accroissement des enfants, guérit les gastrites, le marasme, les coliques, les irritations nerveuses et toutes les maladies de poitrine, telles que rhumes négligés, phthisie, catarrhes et toux rebelles. Comme analeptique, il rétablit les forces épuisées par l'âge ou les maladies (1).

(1) Dépôts autorisés chez MM. les pharmaciens suivants : A Lyon, Vernet, place des Terreaux; Belleville, Giroux; Tarare, Michel. Ils délivrent gratis le Traité du Kaïffa ou mémoire sur l'art de prolonger la vie et la santé.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 3 août 1837. — Douzième représentation de M. Nourrit. — Le HUGUENOTS, grand-opéra. — On commencera à sept heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Jeudi 4 août 1837. — 1^o LES DEUX DIVORCES, vaud. — 2^o RIQUIRI, vaud. — 3^o ELLE EST FOLLE, vaud. — On commencera à six heures 1/2.

Bourse de Paris du 1^{er} août 1837.

C'est aujourd'hui la liquidation des fonds français. La rente s'est faite 79 50 et à 79 10. Le cours moyen de liquidation est donc 79 20. Le report est de 25 demandé et 27 1/2 offert. Dans ce moment, on est à 79 20 offert et liquidation, et 79 46 fin août.

Les dépêches télégraphiques n'ont pas eu d'influence sur l'actif. On est à 22 3/4.

Les chemins de fer sont calmes.

| | | | | |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Cinq pour cent | 110 25 | 110 25 | 110 15 | 110 15 |
| — fin courant | 110 20 | 110 30 | 110 10 | 110 10 |
| Quatre pour cent | 101 | | | |
| Trois pour cent | 79 15 | 79 15 | 79 5 | 79 10 |
| — fin courant | 79 20 | 79 30 | 79 10 | 79 10 |
| Rentes de Naples | 96 55 | 96 60 | 96 55 | 96 65 |
| — fin courant | 96 65 | 96 65 | 96 65 | 96 66 |

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

Librairie.

PENSÉES SOCIALES,

PAR

RIGOCOT AINÉ.

Prix : 75 Centimes.

Au Profit des Ouvriers sans Travail

LYON,

GUYMON ET C^e, RUE LAFONT, 4.

A. BARON, RUE CLERMONT, 5.

PARIS,

DESGEORGES, RUE DU PONT-DE-LODI.

1837.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e PIGNARD, AVOUÉ A LYON, RUE ST-JEAN, N° 27.

Adjudication définitive, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi douze août mil huit cent trente-sept, à onze heures du matin, et en un seul lot, des immeubles saisis et vendus par expropriation forcée au préjudice de César Faure, propriétaire et moulinier à Nuelles (Rhône), situés en cette commune de Nuelles, et consistant en plusieurs corps de bâtiments, moulins à moudre le blé, et tous les agrès, meules et ustensiles, et un fonds en nature de pré, terres, pièce d'eau ou étang, chaussée ou canal, de la contenance totale de deux hectares vingt-sept

ares quatre-vingt-sept centiares (soit dix-huit bicherées lyonnaises.)

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M^e Pignard. (2907).

(2871) Lundi sept août prochain, il sera procédé à la vente d'une baraque, avenue de Noailles, sur les lieux où elle se trouve, au préjudice du sieur Bil dit Truchet, à neuf heures du matin; ladite maison ou baraque construite en bois, briques, couverte en tuiles creuses, ayant rez-de-chaussée et premier étage. Le tout au comptant. CHARVET.

ANNONCES DIVERSES.

(2908) A VENDRE pour cause de départ. — Une petite calèche.

S'adresser chez M. Burdet, sellier, rue des Capucins, n° 15.

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ,

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales, et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Dépôt à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n° 13; Saint-Etienne, M. Garnier-Martin; à Roanne, M. Mercier, rue Royale; Mâcon, M. Lacroix; Grenoble, M. Ricard; Valence, M. Mottet. (1876)

(11) ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Produits d'économie domestique brevetés.

LIMONADE PORTATIVE.

SUCS DE FRUITS CONCENTRÉS, dont quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée donnent sur-le-champ le parfum du LIMON, de l'ORANGE, de la VANILLE ou du NOYAU; découverte précieuse pour la Campagne, la Chasse et les Soirées. Le flacon, pour 50 verres, 1 fr. 50 c. — Dépôt à LYON, chez Pétzi, confiseur, rue Puits-Gaillot, n° 27; Bonnet, parfumeur, place Bellecour, TARARE, Chandet, confiseur, rue Percherie; ANNONAY, Bascher; VIENNE, Gros, confiseur.

(2911) A VENDRE. — Ustensiles de fabrique. A LOUER. — Magasin très-bien agencé. S'adresser place Croix-Paquet, maison Ricard, au 2^e étage, escalier à droite, à Lyon.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de SIROPO DE JOHNSON. Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. Au dépôt chez MM. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Vaise; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Maritan, à Villefranche; Forest, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1847) 1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs et pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2886)